

Le millésime 2020

Il revêt donc cette année
Une robe rouge particulière
Bien que le nez en soit dupé
Sa couleur, elle, ne trompe guère.
Mais que sont ces grappes aplaties
Qui masquent un feuillage verdoyant
Probablement, une cuvée aboutie
Et un millésime étonnant.
C'est ce que nous souhaitons à nos
Vignerons
Après les vendanges récoltées
Un repos bien mérité
Et une mise en fût à foison.



Photo : Corinne VIGNOLET



La Gazette de Cabara

Août 2020 – N°22



Sommaire

- 1- Le mot du Maire
- 2- Elections municipales
- 3- Equipe municipale – Présentation des élus
- 4- Commissions et Délégations
- 5- Opération fabrication de masques
- 6- Point sur la plateforme des déchets verts
- 7- Le budget communal
- 8- Médiathèque de Branne
- 9- La rentrée scolaire
- 10- L'évènementiel
- 11- Retour des nuisibles : les papillons du palmier
- 12- Vivre ensemble



Retrouvez toutes ces informations et plus encore sur notre site Web

www.cabara.org

LA GAZETTE DE CABARA

Directeur de la publication : Thierry Blanc
6 rue de la Mairie – 33420 CABARA
Téléphone : 05.57.84.52.57
Télécopie : 05.57.74.99.83
Email : mairie.cabara@wanadoo.fr
Web : www.cabara.org
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 14h à 18h
Le mercredi de 8h30 à 11h30



Flashez ce code
Et retrouvez
prochainement toutes
vos informations
sur le site Web de
Cabara

1- Le mot du Maire

Je remercie les Cabos d'être venus voter en nombre pour ces élections municipales de mars un peu particulières et malgré les contraintes que la crise sanitaire nous a imposées.

Le Conseil Municipal élu suite à ce scrutin a bien voulu me donner sa confiance en me nommant Maire de notre commune.

Le contexte nous oblige à annuler ou repousser certains événements, fêtes et mariages et à repenser notre mode de vie.

Nous espérons tous un retour à une ambiance plus détendue d'ici la rentrée.

Je vous souhaite, malgré tout, un été aussi convivial et chaleureux que possible.

Thierry BLANC.

→ Fermeture du secrétariat du 07 au 18 août inclus

2- Elections municipales



Lors du 1^{er} tour des élections municipales du 15 mars 2020, les Cabos sont venus voter en nombre puisque le scrutin affiche un taux de participation de 73,46 % ce qui ramène le taux d'abstention à 26,54%.

En raison du report de l'installation des conseils municipaux, les nouveaux conseillers n'ont pris réellement leur fonction que le 18 mai dernier.

« Le décret publié au Journal officiel du 15 mai 2020 fixe la date d'entrée en fonction des conseils municipaux élus au complet lors du premier tour des municipales au 18 mai. La première réunion du conseil municipal doit se tenir entre 5 et 10 jours après leur date d'installation, soit entre le 23 et le 28 mai ». C'est donc le 26 mai que le Conseil municipal de Cabara s'est réuni pour procéder à l'élection du Maire et de ses adjoints.

A l'issue du scrutin réalisé à bulletins secrets, ont été élus :

- Maire de Cabara : Thierry BLANC
- 1er adjoint : Dominique CHORON en charge de la vie associative et des affaires scolaires
- 2ème adjoint : Robert DUPUIS-RABION en charge des finances, marchés publics et de l'urbanisme
- 3ème adjoint : Stéphanie SAUBION en charge de l'environnement et de l'action sociale
- 4ème adjoint : Sébastien BLAZY en charge de la communication et du développement du numérique

Vitesse et circulation

Effet confinement ou non, certains automobilistes oublient les règles essentielles de sécurité et roulent à très vive allure dans les rues de notre village, ainsi que dans les lotissements.

Il est rappelé que de nombreux habitants se déplacent à pied ou à vélo, souvent en présence d'enfants, dans les rues de Cabara.

Nous demandons donc aux automobilistes de lever le pied pour rouler plus lentement et plus prudemment afin d'éviter tout accident.

Vols/cambriolages/incivilités

Malheureusement, nous constatons toujours des incivilités sur notre commune et pas uniquement. Certains Cabos ont fait l'objet d'intrusions voire de vols au sein de leur domicile.

Le processus est souvent le même : les malfaiteurs procèdent à un repérage des lieux pour déterminer leurs cibles potentielles.

Chacun peut agir en signalant à ses voisins, amis ou à la mairie voire à la gendarmerie tout véhicule ou personne au comportement suspect. Dans le cas d'un véhicule, relevez si vous le pouvez le numéro de plaque d'immatriculation indispensable aux forces de l'ordre.

VOISINS VIGILANTS - PARTICIPATION CITOYENNE



En cas d'urgence

- **15** : SAMU
- **18** : Sapeurs-Pompiers
- **112** : Numéro d'appel d'urgence européen
- **114** : Numéro d'urgence national par SMS pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler
- **17** : Police Secours - En cas d'agression, de vol, de vandalisme ou tout trouble à l'ordre public

12- Vivre ensemble

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 précise :

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut parleur, tels que postes de réception de radio, magnétophones ou électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs,
- des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions des alinéas précédents peuvent être accordées par le Maire, ou le Préfet, lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Dépôts d'ordures

Conformément aux articles du Code pénal du R. 632-1 au R. 635-8 et à l'article R 541-77 du code de l'environnement, le dépôt d'ordures (en dehors des jours et des moyens prévus à cet effet) est INTERDIT.

Nous constatons régulièrement des dépôts sauvages près du container à bouteille ou à d'autres endroits de la commune.

Feux - Débroussaillage

La Gironde est passée en vigilance Orange pour les feux de forêt. Les températures particulièrement élevées ces dernières semaines et l'absence de pluie rendent les sols particulièrement vulnérables au départ de feux.

« il est rappelé qu'il est interdit à l'intérieur des bois, des forêts et des landes et ce, jusqu'à une distance de 200 mètres d'utiliser du feu, de fumer, de jeter tout débris incandescent, de procéder à des incinérations de déchets verts et brûlages dirigés, de pratiquer le camping isolé et le bivouac, de tirer des feux d'artifice publics ou privés »



3- Equipe municipale – Présentation des élus



De gauche à droite :

- Fabrice GERMAIN ▪ Christiane PEYRON ▪ Lydia SEINTOURENS ▪ Sébastien BLAZY
- Florence FOURNIL ▪ Éric BATTAGLIA ▪ Stéphanie SAUBION ▪ Dominique CHORON
- Robert DUPUIS-RABION ▪ Thierry BLANC ▪ Éric GAUDEFROIX ▪ Stéphanie LESAINTE
- Oswald DEUX ▪ Sandrine DORPE ▪ Déborah BENETAT

4- Commissions et Délégations

COMMISSIONS COMMUNALES	Président	Titulaire 2	Titulaire 3	Titulaire 4	Suppléant	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Appel d'offre (4+3)	BLANC Thierry	SAUBION Stéphanie	BATTAGLIA Eric	LESAINT Stéphanie	BLAZY Sébastien	PEYRON Christiane	DUPUIS-RABION R	
CCAS	BLANC Thierry	SEINTOURENS Lydia	FOURNIL Florence	SAUBION Stéphanie	BLAZY Sébastien	DORPE Sandrine	CHORON Dominique	
Bâtiments communaux	BLANC Thierry	GERMAIN Fabrice	BATTAGLIA Eric	GAUDEFROIX Eric	FOURNIL Florence	DUPUIS-RABION Robert	DEUX Oswald	
Cimetière	BLANC Thierry	SAUBION Stéphanie	LESAINT Stéphanie	DEUX Oswald	FOURNIL Florence	DUPUIS-RABION Robert		
Animations (fêtes et cérémonies) Foyer rural	BLANC Thierry	BENETAT Déborah	DEUX Oswald	SEINTOURENS Lydia	CHORON Dominique	PEYRON Christiane		
Finances	BLANC Thierry	DORPE Sandrine	GAUDEFROIX Eric	BATTAGLIA Eric	GERMAIN Fabrice	LESAINT Stéphanie	DUPUIS-RABION Robert	CHORON Dominique
Information communication	BLANC Thierry	BLAZY Sébastien	LESAINT Stéphanie	FOURNIL Florence	BENETAT Déborah	CHORON Dominique		
Urbanisme - PLU	BLANC Thierry	GERMAIN Fabrice	BATTAGLIA Eric	DUPUIS-RABION Robert	BLAZY Sébastien			
Catastrophes naturelles et PCS	BLANC Thierry	FOURNIL Florence	DEUX Oswald	BLAZY Sébastien	DUPUIS-RABION Robert			
Voirie et réseaux	BLANC Thierry	DEUX Oswald	CHORON Dominique	BATTAGLIA Eric	GAUDEFROIX Eric	BENETAT Déborah	GERMAIN Fabrice	
Commission de contrôle des listes électorales	BATTAGLIA Eric							
Impôts	BLANC Thierry	En attente de validation par les services de l'Etat.						

DELEGATIONS	Titulaire 1	Titulaire 2	Titulaire 3	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Communauté de communes	BLANC Thierry			CHORON Dominique		
SIVU assainissement	BLANC Thierry	CHORON Dominique		GERMAIN Fabrice		
SIRP	BLANC Thierry	CHORON Dominique	BLAZY Sébastien	BENETAT Déborah	DEUX Oswald	
Syndicat du collège	SAUBION Stéphanie	SEINTOURENS Lydia	FOURNIL Florence			
SDEEG	BLANC Thierry					
Syndicat des eaux de Rauzan	BLANC Thierry	DUPUIS-RABION Robert		CHORON Dominique	SEINTOURENS Lydia	
Syndicat du chenil	DUPUIS-RABION Robert			FOURNIL Florence		
Cadastre/cimetière (AGEDI)	BLAZY Sébastien					
CNAS (action sociale agents)	BLANC THIERRY	FERMIS NATHALIE				

11- Retour des nuisibles : les papillons du palmier



En 2019, nous avons déjà consacré un article sur ces insectes nuisibles.

Dénoté Paysandisia Archon ou Charançon rouge du palmier, ce papillon originaire d'Amérique du Sud, d'une envergure de 9 à 11 cm, menace vos jardins. Ses larves dévorent le cœur des palmiers, (et il semblerait aussi le tronc des bananiers) entraînant à terme leur mort inéluctable.

Toute nouvelle détection du papillon doit être signalée au Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV) de votre région (article L251.6 du Code Rural)

La lutte contre ce papillon a été rendue obligatoire par un arrêté du Ministère de l'Agriculture daté du 7 février 2002 (Annexe B) qui stipule que « Paysandisia Archon est un parasite de lutte obligatoire ».

Pour lutter contre ce fléau, vous pouvez acheter dans des jardinerie spécialisées des nématodes ou vers microscopiques.

Ces vers se nourrissent des larves du papillon. Une fois appliqué, il entre en contact avec le ravageur et y pénètre par ses voies naturelles. L'insecte arrête de se nourrir très rapidement et meurt en 48 à 72 heures.

Il est aussi possible d'utiliser de la glu comme barrière physique, à appliquer sur l'arbre.

On peut aussi faire appel à un professionnel, ou se munir d'un filet à papillons pour lutter contre l'invasion et en profiter pour faire un peu de sport.

Cela dit, n'attrapez que les papillons nuisibles tels que sur la photo et ne touchez pas autres espèces indispensables à l'écosystème.



9- La rentrée scolaire

Une circulaire du 10 juillet 2020 fixe les modalités de rentrée scolaire afin de garantir la santé des élèves et du personnel : « gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves de plus de 11 ans lorsque les règles de distanciation ne peuvent être respectées dans les espaces clos ainsi que dans les transports scolaires, nettoyage et aération des locaux. Dans la mesure du possible, le déplacement des professeurs est privilégié par rapport au déplacement des élèves. Les personnels de santé sont pleinement mobilisés à l'appui de cette politique sanitaire »

« Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il sera consultable dans les prochains jours à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/Rentree-2020-plan-de-continuite/>

Effectifs :

CABARA : classe 1 (PS/MS/GS) : 22 élèves – classe 2 (GS/CP) : 20 élèves

SAINT AUBIN DE BRANNE : classe 1 (CP/CE1) : 21 élèves

NAUJAN ET POSTIAC : classe1 (CE1/CE2) : 24 élèves – classe2 (CM1) : 20 élèves
classe3 (CM2) : 22 élèves

10- L'évènementiel

▪ Soirée exceptionnelle à Cabara : **Au cœur de l'Arbre**, une pièce d'Agnès et Joseph DOHERTY.

Au château de Blagnac, venez découvrir le parc et profiter d'une soirée spectacle, avec ou sans repas, dans un décor somptueux et une magnifique vue sur la Dordogne.

Réservations obligatoires avant le 5 août 2020. Nombre de places limitées.

Informations et réservations auprès de Françoise CHORON : 06 44 04 17 51 ou 06 76 71 15 43



▪ L'évolution de l'épidémie de Covid-19 a contraint les associations à annuler les diverses manifestations annuelles. (Vide-greniers, Sardinade, Scènes d'été)

De même, la municipalité organisera son repas sur la cale l'été prochain.

5- Opération fabrication de masques

Petites mains au grand cœur...

Ils s'appellent Martine, Francis, Stéphanie, Robert, Dominique, Corinne, Zoé, Jean-Marc, Patricia, Francis, Stéphany, Françoise, Katherine, Anne-Julie, Emmanuelle, Catherine, Nathalie, Joëlle, Fanny...

Ces personnes ne se connaissent pas, ou très peu.

Pourtant, à l'initiative de Julia BLANC, tous ces volontaires se sont rassemblés dès le lundi 04 Mai dans un seul et unique but : fournir à chaque habitant de Cabara un masque en tissu lavable afin de se protéger et protéger leurs proches du COVID-19.

Durant deux semaines, que ce soit dans l'enceinte du foyer municipal ou à leur domicile, ces petites mains agiles se sont affairées à mesurer, tracer, découper, piquer, repasser et coudre près de 1 000 masques.

Au foyer municipal, chaque poste de travail séparé pour respecter les mesures barrière de distanciation physique, ce collectif a su relever le défi qu'il s'était fixé.

Au-delà de la prouesse technique, nous retiendrons ce formidable élan de générosité de ces quelques citoyens qui ont consacré tout leur temps et leur énergie à ce projet solidaire.

Au nom de tous les habitants, le Maire Thierry BLANC et son équipe les remercient très sincèrement pour cette formidable initiative.





6- Point sur la plateforme des déchets verts

Règlement et modalités d'utilisation du service :

- Le service de broyage des déchets verts est réservé exclusivement aux habitants des communes de Cabara et Saint Aubin de Branne.
- Les dépôts admis sur la plateforme doivent être constitués de produits de la taille des arbres, arbustes et haies.
- Le diamètre maximal des branches doit être inférieur à 12 cm.

- **Ne seront pas acceptés :**
 - l'herbe des tontes de pelouse et des désherbages.
 - le bois manufacturé (provenant de meubles, planches, plinthes, panneaux OSB et agglomérés.)
 - tous autres produits non recyclables par le procédé de broyage des végétaux.

- L'accès à la plateforme de stockage se fait sur rendez-vous, pris à la mairie du domicile, au moins 3 jours avant la date de dépôts prévue.

- **Le rendez-vous est donné pour un dépôt possible aux jours et horaires suivants :**
 - ✓ **Lundi de 14h00 à 17h00**
 - ✓ **Vendredi de 14h00 à 16h00**
 - ✓ **Les samedis des semaines impaires de 10h00 à 12h00**

- Les dépôts broyés sont à la disposition des habitants de Cabara et Saint Aubin de Branne.
- Le retrait des broyats est possible selon les mêmes modalités que le dépôt sur rendez-vous.

7- Le budget communal

En raison de l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, le budget communal qui est traditionnellement voté au mois de mars a été reporté au 23 juin 2020.

Affectation du résultat 2019 à la section Investissement : 61 024.92 €

Budget voté :

- Fonctionnement : 531 800 €
- Investissement : 242 558.92 €

Pour une partie de la section Investissement, le montant se répartit comme suit :

- 36 000 € seront consacrés au foyer dont 22 000 € à la réfection du sol et remplacement des vélux du foyer restaurant pour 14 000 €
- 55 000 € au remboursement des emprunts (agrandissement de l'école et cheminement de Lacareau)
- Nouvel aménagement au Limouzin et Vinateau (ralentisseurs) : 11 500 €
- Acquisition d'un nouveau véhicule municipal pour 15 850 €
- Mise en place d'un radar pédagogique : 2 500 €

Toutes ces dépenses font l'objet d'une demande de subvention auprès des différents partenaires institutionnels

Participation aux syndicats

- SIRP : 102 117 €
- Collège : 3 500 €
- SDIS (Pompiers) : 6 500 €

8- Médiathèque de Branne

La médiathèque de Branne a de nouveau ouvert ses portes cet été depuis le mercredi 01 juillet les **mercredis, jeudis, samedis de 9h30 à 13h30.**

L'accès à la médiathèque est limité à 10 personnes maximum simultanément et 30 minutes sur place.

L'accès aux postes informatiques et aux jeux vidéo se fait sur réservation, pour une durée de 30 minutes maximum.

Contact au 05 57 25 03 80 ou par mail à mediabranne@castillonpujols.fr.

Fermeture annuelle estivale :

La médiathèque fermera ses portes le 09 août 2020 jusqu'au 31 août inclus.

Le port du masque reste obligatoire dès 11 ans, le nettoyage des mains est nécessaire dès l'entrée, et la distanciation physique d'1 mètre doit être respectée.